




DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : 122500	Signature : 
Référence ADEME : 2345T3787258E	
Date du rapport : 08/11/2023	
Valable jusqu'au : 07/11/2033	
Nature de l'ERP :	
Année de construction : 1971	
Diagnostiqueur : EDMONT Laurent	
Adresse : 43 avenue de Paris (4 plateaux de Bureaux du 5 ^{ème} au 8 ^{ème} étage) 45000 ORLÉANS INSEE : 45234	
<input type="checkbox"/> Bâtiment entier <input checked="" type="checkbox"/> Partie de bâtiment	
Sth : 1110 m²	
Propriétaire : Nom : DRFIP LOIRET Adresse : 17 Rue de la Bretonnerie 45000 ORLÉANS	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales (détail par énergie en kWh _{EP})	Consommations en énergie primaire (détail par énergie en kWh _{EP})	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Bois, biomasse			
Electricité			
Gaz			
Autres énergies			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
TOTAL			

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages	
Consommation estimée : kWh_{ep}/m².an		Estimation des émissions : kg_{eqCO2}/m².an	
Bâtiment économe	Bâtiment	Faible émission de GES	Bâtiment
≤ 50 A		≤ 5 A	
51 à 110 B		6 à 15 B	
111 à 210 C		16 à 30 C	
211 à 350 D		31 à 60 D	
351 à 540 E		61 à 100 E	
541 à 750 F		101 à 145 F	
> 750 G	> 145 G		
Bâtiment énergivore		Forte émission de GES	

C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS
D scriptif du bâtiment (ou de la partie du bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : Ossature béton. Remplissage paroi légère isolation inconnue	Système de chauffage : Chaudière gaz classique	Système de production d'ECS : Chaudière gaz classique
Toiture : Plancher béton sous locaux chauffés	Système de refroidissement : Aucun	Système d'éclairage : Tubes fluorescents
Menuiseries ou parois vitrées : Fenêtre 1 Menuiserie PVC à double vitrage + stores résille extérieurs		Système de ventilation : Ventilation naturelle par conduit
Plancher bas : Plancher béton sur locaux chauffés	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
Nombre d'occupants : inconnu	Autre(s) équipement(s) consommant de l'énergie : Aucun	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

D NOTICE D'INFORMATION
Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importantesuivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation des murs par l'extérieur	
Simulation 2	PAC Air Eau	Installation d'une pompe à chaleur air / eau
Simulation 2	Installation programmeur	Mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage en choisissant un programmeur simple d'Emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.
Simulation 2	Mise en place d'éclairage à Led. Et commande par détection de présence dans les sanitaires	

Commentaires :

Le donneur d'ordre n'a pas été en mesure de fournir les factures de consommations énergétiques. En conséquence, les étiquettes de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre, n'ont pas pu être établies.

Selon les informations recueillies sur site auprès de notre accompagnatrice, la production de chauffage et d'ECS est assurée par une chaudière collective gaz. Toutefois, la chaufferie n'étant pas accessible, nous n'avons pas pu le constater.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr rubrique performance energetique

www.ademe.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :

Fait à **BOIGNY-SUR-BIONNE** le **08/11/2023**

Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom du responsable : **AUDEBERT Lionel**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**

N° de police : **F210.16.0414.**

Date de validité : **31/12/2023**

Date de visite : **07/09/2023**

Le présent rapport est établi par **EDMONT Laurent** dont les compétences sont certifiées par : **SOCOTEC CERTIFICATION INTERNATIONAL**

N° de certificat de qualification : **DTI / 0710-211**

Date d'obtention : **19/10/2022**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1**

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CERTIFICAT

N° DTI / 0710-211

Certifié par la présente que :

LAURENT EDMONT

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	10/04/2023	09/04/2030
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	10/04/2023	09/04/2030
DPE - individuels	Diagnosics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique	19/10/2022	18/10/2029
DPE - tous types de bâtiments	Diagnosics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation	19/10/2022	18/10/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4.0065
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



Thomas Hennion, Directeur opérationnel

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socoteco-certification-international.fr
SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92077 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 490 864 300 - www.socoteco-certification-international.fr